



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 30/09/11
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 26 septembre 2011
D-2011/490

Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

Appels à projets associatifs 2011. Méditerranée et Co-développement. Autorisation. Décision.

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. CONTEXTE APPEL A PROJETS

Dans le cadre de sa politique de relations internationales, la Ville de Bordeaux soutient le développement de projets avec ses vingt villes partenaires. C'est dans ce contexte qu'ont été lancés pour l'année 2011 deux appels à projets en direction des associations bordelaises désireuses de mener et de développer des actions de coopération avec ces villes.

Un appel à projets « Méditerranée » : dans le cadre d'une programmation spécifique dédiée à la Méditerranée en 2011, cet appel à projets consistait à appuyer les initiatives des associations bordelaises en faveur du développement des relations de Bordeaux et de ses villes partenaires de la Méditerranée : Ashdod (Israël), Casablanca (Maroc), Oran (Algérie), Ramallah (Territoires Palestiniens).

Les projets devaient concerner la protection et la rénovation du patrimoine, la gestion du secteur associatif, la formation professionnelle, l'environnement et le développement durable.

Un appel à projets « Co-développement » : il visait à donner une nouvelle impulsion à la coopération décentralisée et consistait à mettre en œuvre des projets de co-développement dans les Villes de Casablanca (Maroc), Oran (Algérie), Bamako (Mali) et Ouagadougou (Burkina Faso). Cet appel à projets devait être axé sur les écoles, les centres de santé, le développement durable, le commerce équitable, l'agriculture, l'aménagement rural et urbain.

Un jury regroupant des élus et des personnalités qualifiées a été organisé le 6 juillet dernier. Les projets retenus recevront un financement maximal de 2500 Euros, cette subvention ne pouvant excéder 50% du budget total du projet.

2. PARTIE MEDITERRANÉE

Deux projets ont été sélectionnés :

Le projet « des jardins partagés pour mieux vivre ensemble à Oran » de l'Association Les Coquelicots. Ce projet consiste en une sensibilisation et une initiation au développement durable des habitants des quartiers Miramar et Canastel d'Oran, par la création de trois jardins collectifs dans des établissements scolaires, afin de favoriser la cohésion sociale au travers d'échanges culturels et intergénérationnels.

Ainsi, ce sont les notions de cohésion sociale, d'épanouissement des individus, de lutte contre le réchauffement climatique, d'introduction et de préservation de la biodiversité ainsi que de consommation responsable qui souhaitent être mises en avant dans ce projet.

Il s'agira dans un premier temps de définir et mettre en œuvre un cadre institutionnel et organisationnel du projet afin de proposer, dans un second temps, le développement de ces jardins à d'autres établissements scolaires, sur une période de trois ans, afin que chaque enfant oranais puisse s'approprier la démarche.

Le projet « les ateliers de Casablanca » de l'Association FLIM : l'association FLIM composée d'architectes, d'un réalisateur et d'un anthropologue propose de mettre en avant les problématiques croisées à Casablanca et Bordeaux de protection et de conservation du patrimoine moderne.

Dans un premier temps, il s'agira de présenter au public bordelais le documentaire « Casablanca, les ateliers de la modernité » véritable parcours architectural autour des périodes de l'Art Nouveau, visant à faire découvrir le patrimoine moderne de Casablanca, souvent méconnu du grand public. Cet événement sera complété par des animations-concerts, une programmation de visites comparées, ainsi qu'un cycle de conférences.

Ce documentaire sera l'élément déclencheur d'un événement plus global autour du patrimoine architectural décliné en une série de manifestations. Ainsi, seront organisées par la suite une exposition sur les « ateliers de Casablanca », une présentation du travail de l'architecte contemporain marocain Rachid Andaloussi, ainsi que du photographe Franck Loriou mené dans le cadre du tournage du documentaire.

La Ville de Bordeaux a décidé d'apporter un soutien financier à l'association Les Coquelicots et à l'association FLIM pour les soutenir dans la réalisation de leurs projets par l'octroi de deux subventions respectivement d'un montant de 2 470 Euros et 2500 Euros.

3. PARTIE CO-DÉVELOPPEMENT

Il s'agit aujourd'hui de donner une nouvelle impulsion au cadre institutionnel de nos actions de coopération notamment avec les villes du sud en l'élargissant au co-développement.

Accompagner aussi efficacement que possible les migrants bordelais qualifiés ou engagés qui projettent de réaliser dans leur région d'origine des projets ciblés (école, centre de santé, électrification rurale, petits barrages agricoles, etc.) mais qui ne sont pas en mesure de financer entièrement s'inscrivait donc parfaitement dans cette logique.

Le projet présenté par l'association Ouaga Bordeaux Partage-Femme & Développement, a été sélectionné. Il est le fruit d'un partenariat avec des migrants burkinabé et vise à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie par la création d'un maraîchage spécifiquement dédié au groupement féminin Zems Taaba dans la banlieue de Ouagadougou.

Les femmes y occupent une place prépondérante notamment dans le domaine de la culture vivrière. En milieu périphérique comme en milieu rural, leur rôle est particulièrement mis en exergue par le gouvernement burkinabé dans sa politique de promotion de l'autosuffisance alimentaire. Elles sont décrites comme jouant 3 rôles essentiels dans la chaîne du vivrier : productrices, commerçantes et organisatrices du marché.

Ce projet de création d'un maraîchage vise donc plusieurs objectifs :

- permettre aux femmes de disposer d'un hectare destiné au maraîchage structuré et encadré par une coopérative : production d'ici mars 2012 de 500 plants de différentes espèces,
- permettre d'organiser plusieurs sessions de formation à la production des plants et des produits maraîchers et de mener des actions de sensibilisation des populations sur l'assainissement et le cadre de vie,
- permettre aux femmes d'avoir une activité génératrice de revenus.

La Ville de Bordeaux a décidé d'apporter un soutien financier à l'association Ouaga Bordeaux Partage-Femme & Développement pour la soutenir dans la réalisation de son projet par l'octroi d'une subvention de 2 500 Euros.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- attribuer une subvention de 2 470 € (deux mille cinq cent euros) pour l'année 2011 à l'association Les Coquelicots,
- attribuer une subvention de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) pour l'année 2011 à l'association FLIM,
- attribuer une subvention de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à l'Association Ouaga Bordeaux Partage – Femme & Développement
- signer les trois conventions ci-annexées, relatives à ces projets.

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2011 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041
– Compte 6574 – Enveloppe 020376 – CEX: RINTER – CRB: RINTER

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Didier CAZABONNE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION LES COQUELICOTS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET
INTITULÉ « DES JARDINS PARTAGÉS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE A ORAN »

Entre la ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N° ... du Conseil Municipal, en date du 26 septembre 2011 et reçue à la Préfecture le ... 2011, domiciliée Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex

Et

L'association Les Coquelicots, représentée par Mme Nathalie NAIMI, Présidente, domiciliée 85, rue de la Benauge, 33100 Bordeaux Bastide, dûment déclarée en Préfecture de la Gironde le 26 mai 2011 et publiée au Journal Officiel le 11 juin 2011

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV

Dans le cadre de sa politique de relations internationales, la Ville de Bordeaux soutient le développement de projets avec ses vingt villes partenaires. C'est dans ce contexte qu'a été lancé pour l'année 2011 un appel à projets « Méditerranée » : dans le cadre d'une programmation spécifique dédiée à la Méditerranée en 2011, cet appel à projets consistait à appuyer les initiatives des associations bordelaises en faveur du développement des relations de Bordeaux et de ses villes partenaires de la Méditerranée : Ashdod (Israël), Casablanca (Maroc), Oran (Algérie), Ramallah (Territoires Palestiniens).

Les projets devaient concerner la protection et la rénovation du patrimoine, la gestion du secteur associatif, la formation professionnelle, l'environnement et le développement durable.

Un jury regroupant des élus et des personnalités qualifiées a été organisé le 6 juillet dernier. Il était prévu que les projets retenus recevraient un financement maximal de 2 500 Euros, cette subvention ne pouvant excéder 50% du budget total du projet.

Par décision unanime du jury, le projet « des jardins partagés pour mieux vivre ensemble à Oran » proposé par l'association Les Coquelicots a été sélectionné.

CECI AYANT ETE EXPOSE IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV :

Article 1 – Objet

Ce projet consiste en une sensibilisation et une initiation au développement durable des habitants des quartiers Miramar et Canastel d'Oran, par la création de trois jardins collectifs dans des établissements scolaires, afin de favoriser la cohésion sociale au travers d'échanges culturels et intergénérationnels.

L'objectif premier est l'éducation au développement durable à travers des jardins partagés pour mieux vivre ensemble à Oran.

- Des jardins partagés pour mieux vivre ensemble, jardins collectifs, espaces de rencontres, d'échanges culturels et intergénérationnels et d'apprentissages, pour renforcer la cohésion sociale.
- Des jardins pour réfléchir, s'épanouir, voir grandir pour favoriser l'épanouissement de tous les êtres, en réalisant des fiches techniques, ludiques et bilingues, informant sur les bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée.
- Des jardins sobres en eau adaptés au réchauffement climatique, qui prônent la réutilisation des déchets et leur diminution pour lutter contre le changement climatique, en collectant des objets qui seront transformés et exposés afin d'être mis en valeur et partagés par le plus grand nombre, en mettant en place un composteur.
- Des jardins pour se connecter à la nature, la connaître et la respecter, penser aux générations futures, aux abeilles, pour faciliter l'introduction et la préservation de la Biodiversité, en réalisant un recueil, des plaquettes et une exposition de la faune et de la flore locale en collaboration avec l'Université Es Sénia, et le Centre culturel Français de Oran.
- Des jardins économes pour changer les modes de consommation, limiter les déchets, pour inciter à une consommation responsable, en préparant des fiches recettes, en soulignant les apports énergétiques des aliments, en privilégiant les saisons, en préparant des semis pour d'autres établissements.

Afin de réaliser ces objectifs, il s'agira dans un premier temps de définir et mettre en œuvre un cadre institutionnel et organisationnel du projet afin de proposer, dans un second temps, le développement de ces jardins à d'autres établissements scolaires, sur une période de trois ans, afin que chaque enfant oranais puisse s'approprier la démarche.

Article 2 – Répartition des objectifs

L'Association Les Coquelicots s'assigne l'obligation de la mise en œuvre, de la réalisation de ce projet, ainsi que de son évaluation, par la rédaction d'un rapport d'évaluation. Elle s'engage à assurer une visibilité maximale au partenariat passé avec la Ville de Bordeaux.

La ville de Bordeaux s'assigne d'apporter son soutien financier à l'Association Les Coquelicots pour la mise en œuvre de ce projet, par l'octroi d'une subvention de 2 470 euros pour l'année 2011.

Article 3 – Répartition du budget

Au regard du budget retenu pour l'ensemble du projet, le montant total des dépenses liées à ce projet pour 2011 s'élève à 4 940 Euros. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

DEPENSES	En €	RECETTES	En €
Transport international et local	1.100	Autofinancement	900
Frais d'hébergement	800	Ville de Bordeaux (50 %)	2.470
Location de salle	40	Financement Européens	
Communication	1.500	Autres collectivités locales	500
Formation / sensibilisation	500	Financement dans la ville jumelle	500
Matériel informatique	500	Autres partenaires CCF Oran	40
Outillage, plants et demis	500	Ibis Oran	200
		BNP Oran	200
		Air Algérie	130
Total dépenses	4.940	Total recettes	4.940

Article 4 – Mise à disposition des moyens

La ville de Bordeaux s'engage à verser à l'Association Les Coquelicots la somme de 2 470 € pour la mise en œuvre de ce projet en 2011.

Article 5 – Conditions d'utilisation

L'Association Les Coquelicots s'engage à utiliser cette somme pour organiser les actions prévues et assurer la coordination générale du projet.

Article 6 - Prise d'effet – Durée de la convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation par l'Association à la ville de Bordeaux.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par les partenaires de la convention de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la ville de Bordeaux.

Article 9 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des membres de l'Association Les Coquelicots pour la réalisation de leur projet sont à la charge de l'Association.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Par la ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 BORDEAUX Cedex,

Par l'Association Les Coquelicots, au 85 rue de la Benauge, 33100 BORDEAUX.

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le 26 septembre 2011

Pour la Ville de Bordeaux Alain Juppé Maire	Pour l'Association Les Coquelicots Nathalie NAIMI Présidente

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION FLIM POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET INTITULÉ « LES ATELIERS DE CASABLANCA »

Entre la ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N° ... du Conseil Municipal, en date du 26 septembre 2011 et reçue à la Préfecture le ... 2011, domiciliée Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex

Et

L'association FLIM, représentée par M. Laurent Bourhis, Président, domiciliée 61, Cours Clémenceau, 33000 Bordeaux, dûment déclarée en Préfecture de la Gironde le 25 novembre 2002

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Dans le cadre de sa politique de relations internationales, la Ville de Bordeaux soutient le développement de projets avec ses vingt villes partenaires. C'est dans ce contexte qu'a été lancé pour l'année 2011 un appel à projets « Méditerranée » : dans le cadre d'une programmation spécifique dédiée à la Méditerranée en 2011, cet appel à projets consistait à appuyer les initiatives des associations bordelaises en faveur du développement des relations de Bordeaux et de ses villes partenaires de la Méditerranée : Ashdod (Israël), Casablanca (Maroc), Oran (Algérie), Ramallah (Territoires Palestiniens).

Les projets devaient concerner la protection et la rénovation du patrimoine, la gestion du secteur associatif, la formation professionnelle, l'environnement et le développement durable.

Un jury regroupant des élus et des personnalités qualifiées a été organisé le 6 juillet dernier. Il était prévu que les projets retenus recevraient un financement maximal de 2 500 Euros, cette subvention ne pouvant excéder 50% du budget total du projet.

Par décision unanime du jury, le projet «Les ateliers de Casablanca» proposé par l'association FLIM a été sélectionné.

CECI AYANT ETE EXPOSE IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

L'association FLIM composée d'architectes, d'un réalisateur et d'un anthropologue propose de mettre en avant les problématiques croisées à Casablanca et Bordeaux de protection et de conservation du patrimoine moderne.

L'objectif de FLIM est de proposer et coordonner une série d'évènements autour du patrimoine de Casablanca avec comme partenaire l'association Casamemoire. Il y aurait deux temps forts :

1) Un temps court en ouverture de l'évènement :

- La présentation en première au public dans un lieu à définir du film «Les ateliers de Casablanca,
- La présentation de ce film sera accompagnée par des projections (Taxi N°1, Casablanca, Salut Casa...), le film d'archive « 6/152 » de Magid Rechiche, film tourné en 1968 et présentant le réveil de Casablanca de 6h à 12H lors d'un évènement festif,
- Des animations-concerts seront programmées avec des artistes originaires de Casablanca,
- La programmation de visites comparées à Bordeaux permettant de mettre en avant les enjeux de la préservation du patrimoine selon les périodes, mais aussi la nature des programmes : logements, de la Benauga au Parc Lescure, équipements publics, de la bourse du Travail à la Salle du Grand Parc....
- Un cycle de conférences, permettant en particulier de solliciter des intervenants tels Jean Louis Cohen et Monique Eleb, membres de Casamémoire et auteurs d'un ouvrage de référence clef sur l'histoire architecturale et urbaine de Casablanca.

2) Un temps long :

- L'exposition « Les ateliers de Casablanca » au 308, menée et pilotée par la Maison de l'Architecture et l'Ordre des Architectes,
- La mise en avant du travail de l'architecte marocain contemporain, Rachid Andaloussi, récent lauréat avec Christian De Portzamparc du « Cas'art », et dont le travail est représentatif d'une qualité architecturale aboutie à Casablanca et au Maroc,
- Présentation du travail photographique mené parallèlement au tournage du film « Les ateliers de Casablanca» par Frank Loriou, à l'invitation de FLIM. Les modalités de présentation de ce travail restent à définir, un partenariat avec une galerie bordelaise est envisagé de prime abord.

Article 2 – Répartition des objectifs

L'Association FLIM s'assigne l'obligation de la mise en œuvre, de la réalisation de ce projet, ainsi que de son évaluation, par la rédaction d'un rapport d'évaluation. Elle s'engage à assurer une visibilité maximale au partenariat passé avec la Ville de Bordeaux.

La ville de Bordeaux s'assigne d'apporter son soutien financier à l'Association FLIM pour la mise en œuvre de ce projet, par l'octroi d'une subvention de 2 500 euros pour l'année 2011.

Article 3 – Répartition du budget

Au regard du budget retenu pour l'ensemble du projet, le montant total des dépenses liées à ce projet pour 2011 s'élève à 17 890 Euros. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

DEPENSES	EN €	RECETTES	EN €
Déplacement vers Casablanca	4 250	AUTOFINANCEMENT	500
Déplacement vers Bordeaux	1 980	VILLE DE BORDEAUX	2 500
Tournage Casablanca	3 510	Mécénat Real Factory Bordeaux	9 890
Post-Production	7 650	Mécénat privé Casablanca	5 000
Frais généraux FLIM	500		
TOTAL	17 890	TOTAL	17 890

Article 4 – Mise à disposition des moyens

La ville de Bordeaux s'engage à verser à l'Association FLIM la somme de 2 500 € pour la mise en œuvre de ce projet en 2011.

Article 5 – Conditions d'utilisation

L'Association FLIM s'engage à utiliser cette somme pour organiser les actions prévues et assurer la coordination générale du projet.

Article 6 - Prise d'effet – Durée de la convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation par l'Association à la ville de Bordeaux.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par les partenaires de la convention de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la ville de Bordeaux.

Article 9 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des membres de l'Association FLIM pour la réalisation de leur projet sont à la charge de l'Association.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Par la ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 BORDEAUX Cedex,

Par l'Association FLIM, au 61, Cours Clémenceau, 33000 BORDEAUX.

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux Alain Juppé Maire	Pour l'Association FLIM Laurent Bourhis Président

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION
OUAGA BORDEAUX PARTAGE- FEMME ET DÉVELOPPEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PROJET DE CREATION D'UN MARAICHAGE

Entre la ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N°.... du Conseil Municipal, en date du 26 septembre 2011 et reçue à la Préfecture le 2011, domiciliée Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex,

ET

L'Association Ouaga Bordeaux Partage – Femme & Développement, représentée par M. Joseph CECCATO, Président, dont le siège social est situé 52, rue Croix de Seguey à BORDEAUX (33000), dûment déclarée en Préfecture de la Gironde le 30 novembre 1981 et publiée au Journal Officiel le 11 décembre 1981

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIVIT:

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes du Sud. Au-delà des programmes d'actions élaborés avec les villes jumelles, Casablanca, Bamako, Ouagadougou et Oran, la Ville de Bordeaux souhaite progressivement élargir sa coopération institutionnelle au Co-développement en lançant un appel à projets.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux considère que la méthode de travail par projet bien ciblé en termes d'objectifs, de moyens et de durée, porté par des migrants impliqués dans l'action municipale est parfaitement appropriée pour compléter l'action de la Ville à destination de ses villes partenaires du Sud.

CECI AYANT ETE EXPOSE IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de contribution de la Ville de Bordeaux au projet de création d'un maraîchage dans la banlieue de Ouagadougou, au lieu-dit Bissighin, arrondissement de Sig-Noghin, dépendant de la Mairie centrale de Ouagadougou.

Ce projet de création de maraîchage spécifiquement dédiée au groupement féminin Zems Taaba dans la banlieue de Ouagadougou vise donc plusieurs objectifs :

- permettre de créer sur un hectare un maraîchage structuré et encadré par une coopérative : production d'ici mars 2012 de 500 plants de différentes espèces,
- permettre d'organiser plusieurs sessions de formation à la production des plants et des produits maraîchers et de mener des actions de sensibilisation des populations sur l'assainissement et le cadre de vie,
- permettre aux femmes d'avoir une activité génératrice de revenus.

Article 2 – Répartition des objectifs

L'association s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation du projet de Co-développement et à :

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.
- fournir pour chaque exercice, avant le 1er septembre de l'année suivante :
 - le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par le commissaire aux comptes,
 - le rapport d'activité annuel,
 - un compte d'emploi de la subvention allouée par la Ville de Bordeaux et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.
- désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert comptable ou un comptable agréé, dont l'association Ouaga Bordeaux Partage – Femme & Développement fera connaître le nom à la Ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- porter à la connaissance de la Ville de Bordeaux toute modification concernant :
 - les statuts,
 - le président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau,
 - le trésorier, le commissaire aux comptes.
- faciliter le contrôle, par la Ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.
- faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la Ville de Bordeaux au financement de ce projet de maraîchage dans la banlieue de Ouagadougou

Article 3 – Répartition du budget

DEPENSES	En €	RECETTES	En €
Clôture	4 100	AUTOFINANCEMENT	4 363
Achat semences, matériel	1 245	VILLE DE BORDEAUX	2 500
Prise en charges techniciens	1 026	FINANCEMENTS EUROPEENS	
Sensibilisation à l'assainissement	530	AUTRES COLLECTIVITES LOCALES	
		FINANCEMENTS DANS LA VILLE JUELLE	
		AUTRE PARTENAIRE	38
TOTAL	6 901	TOTAL	6 901

Article 4 – Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de Co-développement définie à l'article 1 ci-dessus, en versant une subvention de 2 500 € à l'Association Ouaga Bordeaux Partage – Femme & Développement.

Article 5 – Conditions d'utilisation

L'Association Ouaga Bordeaux-Partage s'engage à utiliser cette somme pour organiser les actions prévues et assurer la coordination générale du projet.

Article 6 - Prise d'effet – Durée de la convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation par l'Association à la ville de Bordeaux.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par les partenaires de la convention de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la ville de Bordeaux.

Article 9 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des membres de l'Association Ouaga-Bordeaux-Partage pour la réalisation de leur projet sont à la charge de l'Association.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

